

De: Xavier MALLE <xavier.malle@diocesedegap.com>
Envoyé: dimanche 20 septembre 2026 21:54
À: embrun.sauv.patrimoine@gmail.com
Cc: hubert.delesalle@patrimoine-embrunais.fr; Ludovic FRERE
Objet: Protochanoine de la cathédrale d'Embrun

Monsieur le président,

Je lis toujours avec un grand plaisir votre revue d'histoire de l'Embrunais, vous en félicite et vous remercie de me l'envoyer.

Avec retard, je viens vous apporter des précisions concernant l'article de la revue d'automne 2025 intitulé : **Charles de Gaulle à Embrun**, et mentionnant :

" Sur le parvis, il était reçu par le curé Perrin et l'abbé Rambaud (photo).

*Rappelons que ce passage "obligé" du président de la République est la conséquence de son statut de **protochanoine du chapitre de la cathédrale**." (Etc.)*

Cette erreur du "président protochanoine de la cathédrale d'Embrun », à l'image du protochanoine de la cathédrale du Latran à Rome (lui titre toujours actuel), a pu perdurer dans le diocèse, à Embrun et dans la presse ; il est donc nécessaire de rétablir la vérité.

D'autant que cela perdure aussi à Paris ! J'ai ainsi fait répondre par deux fois à la présidence de la République que **ce titre n'existait plus aujourd'hui** :

- En 2017, à mon arrivée à Gap, j'avais été contacté par la préfecture, elle-même contactée par le cabinet du président de la République ; l'actuel président se demandant s'il ne pourrait pas recevoir ce titre comme il l'a fait à Embrun !
- En 2025, j'ai été contacté par le directeur de cabinet de madame le maire d'Embrun, puis directement par l'Elysée qui était en train de monter un musée en face du palais présidentiel.

La raison est bien simple : sans chapitre cathédral, il n'y a pas de chanoine. Sans chanoine, pas de protochanoine ! Il n'y a donc plus aujourd'hui de protochanoine de la cathédrale d'Embrun puisqu'il n'y a plus de chapitre de la cathédrale d'Embrun, depuis la Révolution.

On peut donc parler d'un titre honorifique historique (au sens de qui a existé dans l'histoire), mais pas d'un titre honorifique actuel.

Nous n'avons plus les croix des chanoines d'Embrun, mais la stalle existe dans la cathédrale historique d'Embrun.

Les présidents de la République venus à Embrun et cités dans l'article se sont vu remettre devant la cathédrale (et non dans la cathédrale) la médaille du diocèse (et non la croix de chanoine ou une médaille du chapitre).

Apport en 2017 de Luc-André Biarnais, archiviste du diocèse de Gap-Embrun

Jusqu'en 1349, le Dauphiné est une principauté dont le suzerain est l'empereur du Saint-Empire Romain germanique. Pour des raisons financières, le souverain, le dauphin cède au roi de France son territoire. Pour cette cession, le royaume devait accepter que le suzerain soit le prince devant accéder au trône de France et qu'il porte le titre de dauphin.

Le premier siècle de ce "Dauphiné français" est aussi celui de la guerre de Cent Ans. Ensuite, Charles VII, afin d'écarter son fils remuant, Louis (le futur Louis XI), l'envoie prendre possession de son apanage dauphinois. Il y reste entre 1447 et 1456. Il organise le territoire, développe une véritable dévotion à Notre-Dame d'Embrun (dont la construction a eu lieu de 1170 à 1225). Il dote la cathédrale d'un grand orgue, de fonds. Il serait le premier des protochanoines du chapitre cathédral d'Embrun.

Le protochanoine est le premier des chanoines. C'est un titre honorifique accordé au souverain donc, finalement, au roi de France. L'archevêque d'Embrun est à la tête du chapitre ce qui renvoie le prévôt du chapitre au troisième rang protocolaire. François 1^{er} est passé à Embrun, Louis XIII également. Nous ne savons pas s'ils ont réellement pris possession de la stalle - qui existe.

Le concordat de 1801-1802 règle les questions canoniques et les articles organiques les questions de police. Le territoire du département des Hautes-Alpes dépend de l'évêché de Digne. Un grand vicaire (appelé aujourd'hui vicaire général) est nommé (il réside souvent à Embrun) pour le territoire des Hautes-Alpes. Les articles organiques 11 et 35 sont ainsi rédigés :

"Article 11. - Les archevêques et évêques pourront, avec l'autorisation du Gouvernement, établir dans leurs diocèses des chapitres cathédraux et des séminaires. Tous autres établissements ecclésiastiques sont supprimés.

Article 35. - Les archevêques et évêques qui voudront user de la faculté qui leur est donnée d'établir des chapitres, ne pourront le faire sans avoir rapporté l'autorisation du Gouvernement, tant pour l'établissement lui-même, que pour le nombre et le choix des ecclésiastiques destinés à les former."

Il en ressort la faculté pour les évêques de créer un chapitre cathédral. Il s'agit bien du chapitre de la cathédrale du diocèse. En 1801, cette cathédrale est à Digne, en 1823, avec l'élévation de Mgr Arbaud sur le siège de Gap (effet du texte négocié avec Rome en 1817 et non ratifié en France), la cathédrale est à Gap. Notre-Dame du Réal (le réal est un porche - ici il date du XIV^e siècle) est depuis le concordat une église paroissiale.

Sans chapitre cathédral, il n'y a pas de chanoine. Sans chanoine, pas de protochanoine !

En 1936, le président de la République, Albert Lebrun est venu à Gap pour inaugurer la Chambre de commerce et il s'est rendu à la cathédrale d'Embrun : une photographie se trouve dans le fonds d'archives de Mgr Bonnabel (1932-1961).

En octobre 1960, le général Charles de Gaulle, alors président de la République est venu dans les Hautes-Alpes. A Embrun, selon l'article du Dauphiné Libéré, il est arrivé par le train et est resté 45 minutes. Sous le porche du Réal, selon le même article et la série de photographies (venant très probablement du Dauphiné Libéré) conservés dans le fonds d'archives de Mgr Bonnabel qui a accueilli le président, une médaille du diocèse (et non une croix du chapitre et non une médaille du chapitre) a été remise au président de la République par l'évêque du diocèse de Gap. Le général de Gaulle n'est probablement pas entré dans la cathédrale (il n'en avait matériellement pas le temps - il visitait les Hautes-Alpes pour les questions d'aménagement du territoire notamment sur le futur barrage de Serre-Ponçon ouvert un an plus tard).

Suggestion en 2025 d'Alexis Chopin, archiviste du diocèse de Gap-Embrun

"Les documents anciens définissant ce proto-canoniat seront à chercher aux archives départementales des Hautes-Alpes, notamment de la série G (clergé séculier). Je trouve une mention de la répartition des revenus donnés par le souverain pour "la messe du roi" fondée par Louis XI."

Bien sûr ceci jusqu'à preuve du contraire ! Que les historiens travaillent !

Bien cordialement,
+Mgr Xavier Malle



M^{gr} Xavier Malle

Évêque de Gap-Embrun

xavier.malle@diocese-gap.com
04 92 51 02 75

ÉVÊCHÉ
9 rue du Capitaine de Bresson
05000 GAP

www.diocese-gap.fr



**LEON
XIV**
FRANCE 2026
25-28 SEPTEMBRE